

---

# PROTOCOLE DE LA 46ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SWRA

du 22 mars 2025

au restaurant Krone, Lenzburg

---

## 1. Accueil – définition du quorum

La présidente Simone Reiss souhaite la bienvenue à 16h10.

La présidente commente l'assemblée générale d'aujourd'hui, les événements de l'année dernière et les points à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et peut donc délibérer valablement.

Le nombre actuel de membres est de:

- 468 membres actifs
- 79 membres passifs
- 45 membres youth
- 15 membres d'honneur
- Total: 607 membres (au 21.03.2025).

Au début, 71 membres actifs, 8 membres Jeunesse, 0 membres passifs et 3 invités sont présents. Le nombre de membres ayant le droit de vote est donc de 79. Pour les votes et les élections, la majorité simple des voix des membres présents ayant le droit de vote suffit, soit 40.

Les 60 membres suivants se sont désistés :

Priska Öxle, Alena Schmid, Karin Huber, Manuela Ramseyer, Sibylle Weiler, Simone Kuoni  
Mirjam Brunner, Elif Schleiniger, Tina Schauer, Heidi Tiefenauer, Katja Betschart, Karin Fischbacher,  
Jrene Zeuglin Thommen, Anita Zumbühl, Sandra Häberlin, Jennifer Studer, Eveline Raiman, Salomé De  
Hoog, Karin Maurhofer, Susi Weiss, Domenic Meier, Flurina Tschopp, Sarah Matti, Andrea Egli, Olivier  
Fasel, Céline Fasel, Pia Kunz, Daniel Quarti, Monika Quarti, Erin Friedrich, Rachel Schenk, Monika  
Locher, Rebekka Brunner, Melanie Rieder, Lex Masson, Lucia Friedli Wittler, Dominique Martin, Monika  
Zürcher, Romy Fischer, Ivo Kupper, Jasmina Hunziker, Lea Hatze, Sandra Rindlisbacher, Nadia Schär,  
Stefanie Rytz, Tanja Oberlin, Jeannine Oberlin, Monika Wirz, Désirée Niethammer, Jael Heizmann,  
Brigitte Heizmann, Nadja Brun, Mike Schleiniger, Alessandra Meier, Judith Wittwer, Mike Schleiniger,  
Sylvia Seebacher, Jeannine De Gregorio, Jacky Hatt, Linda Holder, Andrea Knecht und Karin Rohrer.

## 2. Nomination des scrutateurs

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs : Nicole Schmid, Bettina Galle.

*Les scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.*

*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

---

### **3. Approbation du protocole de la dernière assemblée générale**

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2024 a été publié sur le site internet. Nous demandons à l'assemblée générale de l'approuver.

*Le procès-verbal est approuvé par 78 voix pour et 1 voix contre.*

### **4. Approbation des rapports annuels**

#### **a.) De la présidente**

*Le rapport annuel de la présidente est approuvé par 76 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.*

Applaudissements pour le comité directeur.

#### **b.) Des membres du comité et des ressorts**

*Les rapports annuels des membres du comité directeur sont approuvés à l'unanimité.*

#### **c.) Des commissions**

Il n'y a pas eu de commissions.

### **5. Approbation des comptes annuels**

#### **a.) Rapport annuel du caissier**

Les cotisations des membres ont été augmentées lors de l'AG24. Lors de l'AG extraordinaire 24, il a été décidé de renoncer à la participation du cadre adulte à un événement international. En outre, des économies ont pu être réalisées grâce à la réduction des adaptations de logiciels nécessaires et à une gestion globalement économe. Grâce au soutien financier de Swiss Equestrian (SE), les dépenses liées à la promotion des jeunes ont été beaucoup moins importantes. Vous trouverez plus de détails dans le rapport annuel détaillé. Nous tenons également à remercier chaleureusement les réviseurs pour leur soutien tout au long de l'année.

Pas d'autres questions.

#### **b.) Rapport des vérificateurs des comptes**

Pas d'autres questions.

*Le rapport des vérificateurs des comptes est adopté à l'unanimité.*

#### **c.) Décharge au comité directeur**

La présidente demande à l'assemblée générale de donner décharge au comité pour les comptes annuels 2024.

Pas d'autres questions.

*L'approbation des comptes annuels 2024 et l'octroi de la décharge au comité directeur sont acceptés à l'unanimité.*

## 6. Demandes

### a.) Du comité:

#### 1) Modification des statuts „Promotion des cadres“

##### Existant :

###### Art. 3

a) La promotion de la discipline sportive de l'équitation américaine (ledit Western Riding). Le développement, la surveillance et le soutien de concours hippiques régionaux et nationaux de monte américaine.

c) La promotion de la relève de cavaliers et du sport amateur ou populaire.

##### Nouveau:

###### Art. 3

a) La promotion de l'équitation de style américain (dite western riding). Le développement, la surveillance et le soutien de compétitions régionales, nationales et internationales d'équitation western.

c) Promotion du sport de masse, des jeunes et des adultes dans le sport équestre western national et international.

### Questions et discussion

Fabrice Barbon demande pourquoi il y a maintenant une modification des statuts pour les cadres et pourquoi la participation aux tournois internationaux n'est pas réduite tant que le budget n'est pas stabilisé. Ne veut-on pas renoncer encore une année à la participation à des manifestations internationales ?

La présidente Simone Reiss explique que les statuts définissent certes certaines conditions-cadres, mais que cela ne signifie pas automatiquement que des moyens financiers sont prévus à cet effet dans le budget. Il s'agit simplement de créer les conditions dans les statuts conformément au mandat de la dernière assemblée générale extraordinaire. Le bénéfice réalisé serait également dû au fait que le budget n'a pas été entièrement utilisé en raison du renoncement à la participation. En revanche, une modification des statuts n'aurait aucune influence sur l'établissement du budget.

*La modification des statuts est approuvée par 69 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.*

---

## 2) Modèle de publication Westerner 2025

### Situation initiale

La présidente explique une nouvelle fois en détail la situation initiale et les événements concernant l'ester, qui sont également décrits en détail dans l'invitation à l'AG.

### Questions et discussion

Au cours de la discussion, Jörg Gerber demande s'il y a une différence financière si l'on conserve la version numérique. Il aimerait notamment savoir si la version numérique est considérablement moins chère que la version imprimée.

Simone Reiss répond que les coûts ne sont pas très différents. L'année dernière, lorsque le Westerner a été relancé, Andrea Fischer avait accordé une réduction de prix considérable à toutes les associations. Mais cette réduction n'existe plus aujourd'hui, de sorte que l'on revient au modèle initial. Actuellement, un numéro annuel coûte 23,50 CHF hors TVA par membre. Cela signifie que le prix payé pour quatre numéros imprimés est désormais le même que celui payé auparavant pour dix numéros numériques. Si l'on optait pour le modèle 2, le prix serait de 18 CHF.

Jörg Gerber aimerait savoir si les coûts pour quatre éditions imprimées et numériques sont maintenant aussi élevés qu'auparavant pour dix éditions numériques. Il répond par l'affirmative.

Beat Sägesser demande ensuite des détails sur le modèle 1. Il est expliqué qu'en raison du premier trimestre déjà écoulé, il n'est plus possible de réaliser quatre éditions imprimées pour l'année en cours. Par conséquent, il n'y aura que trois éditions imprimées en 2025. L'application du modèle se réfère alors à 2026.

Bettina Galle souhaite savoir pourquoi l'impression a repris. Simone Reiss explique que cela est dû au souhait des membres. Il s'est avéré que beaucoup ne lisent pas la version numérique. En outre, Andrea Fischer n'a plus mis à disposition dix éditions numériques, mais les a réduites à trois ou quatre.

Melanie Rieder fait remarquer que la version numérique se retrouve toujours dans le dossier spam chez elle. Carolin Steinmann explique que cela est dû à l'envoi depuis Fairgate et qu'une solution est déjà en cours d'élaboration. Lex Masson ajoute que le problème vient probablement de l'expéditeur et propose de s'occuper gratuitement de la maintenance technique. Simone Reiss remercie pour cette offre et propose que Lex prenne rendez-vous avec Caro Steinmann.

Roger Brunner aimerait savoir si cette offre ne concerne que la SWRA ou si d'autres associations peuvent également en profiter. La présidente Simone Reiss explique que la SWRA est la seule association à voter sur ce sujet lors de son assemblée générale. Elle explique que c'est pour des raisons historiques, car les autres associations ont déjà pris la décision pour leurs membres au niveau du comité directeur.

Cherise Sprenger demande ensuite si la SWRA est obligée de continuer à recevoir le Westerner ou si l'on peut aussi y renoncer complètement. Simone Reiss explique que la SWRA, en tant que plus gros client, peut contribuer à définir l'orientation. Cependant, le Westerner appartient désormais à Andrea

Fischer et il serait opportun de mener des négociations avec tous les présidents des autres associations. Le comité a délibérément soumis ces deux modèles au vote.

**Modèle 1**

4 imprimé (+ numérique)

2 numérique + 3 imprimé (éditions 2025)

Prix (hors TVA) : CHF 23.50/membre (budget 2025 : CHF 15'300)

**Modèle 2**

3 imprimé (+ numérique)

2 numérique + 2 imprimé (éditions 2025)

Prix (hors TVA) : CHF 18.00/membre (budget 2025 : CHF 11'700)

Le comité continuera à informer régulièrement les membres par le biais de la newsletter et de divers autres canaux.

*Votes Westerner modèle 1 : 22 voix pour,*

*votes Westerner modèle 2 : 53 voix pour.*

*Abstentions : 3 voix.*

*Votes contre : 2 voix.*

*Le Westerner continuera à l'avenir avec le Model 2.*

### **3.) Adhésion à la discipline Reining/Western de Swiss Equestrian**

**Situation initiale**

La présidente Simone Reiss explique le contexte et les développements concernant l'éventuelle adhésion à Swiss Equestrian (SE). Cette thématique a déjà été décrite en détail dans l'invitation à l'assemblée générale et a également été abordée dans le mot d'ouverture.

Les discussions avec Swiss Equestrian ont commencé en 2021 avec plusieurs fédérations, après l'annonce de la dissolution de la discipline Reining de la FEI. Du côté de SE, une commission a alors été créée, qui a élu le 1er octobre 2023 des représentants de la SWRA, de la SQHA et de la NRHA. Trois points essentiels ont été définis pour une éventuelle adhésion. L'année dernière déjà, la SWRA a pu participer au budget et en profiter.

Dans le cadre de l'adhésion, il y aura un soutien financier, notamment pour la protection des animaux et le programme de stewarding. De plus, une contribution est apportée à la promotion de la jeunesse, notamment pour les championnats du monde de cette année à Givrins. De même, les adultes bénéficient de subventions. Ainsi, après 25 ans, la SWRA se retrouve dans un contexte comparable à celui de l'époque.

Lorsque le reining a été intégré à la FEI à l'époque, les autres fédérations, à l'exception de la NRHA of Switzerland, ont quitté l'ancienne discipline Western de la FSSE - mais entre-temps, la situation a changé. Simone Reiss montre un slide Powerpoint avec les conséquences financières de l'adhésion et indique que Barbara Schär est présente en tant que SE Manager des disciplines non olympiques.

L'année dernière, un montant important a pu être utilisé pour la promotion des jeunes, mais il ne sera plus disponible cette année. Le championnat suisse de reining bénéficie également d'un soutien financier.

L'objectif à long terme est de poursuivre une stratégie commune sous l'égide de Swiss Equestrian. Bien sûr, il y a aussi des inconvénients, mais ils sont listés de manière transparente. Il s'agit notamment des conséquences financières. Alors que toutes les autres disciplines de Swiss Equestrian versent déjà ces contributions, ce serait une nouveauté pour la SWRA. Un autre point serait la taxe de 12 CHF par couple de partants, qui a été négociée - au lieu des 6 CHF prévus initialement. De plus, la présidence du comité technique (CT) Reining/Western est assurée par Swiss Equestrian.

Si l'adhésion ne devait pas avoir lieu, tout resterait en l'état. Toutefois, cela signifierait qu'aucun développement n'aurait lieu. Certes, la SWRA pourrait s'associer à d'autres fédérations, mais elle ne serait pas organisée sous un même toit suisse.

### **Questions et discussion**

Bettina Galle demande si un retrait est possible à tout moment au cas où l'adhésion s'avérerait problématique.

Simone Reiss confirme que l'adhésion sera effective à partir du 1er janvier 2026. Tout comme la SWRA peut adhérer, il est également possible de la quitter.

Nicole Schmid aimerait savoir si le système d'inscription sera à l'avenir géré par Swiss Equestrian.

Simone Reiss précise que ce n'est pas le cas. Il a été négocié que seuls les chevaux participant au championnat suisse seront enregistrés dans le système de Swiss Equestrian et devront donc payer une taxe d'enregistrement. Les cavaliers western normaux ne paieront que les frais annuels d'activation du brevet de 100 CHF, plus les 12 CHF par participation à un tournoi. En outre, le logiciel actuel de la SWRA sera conservé.

Dominique Fischer demande qui est responsable de l'encaissement des cotisations.

Simone Reiss explique que le participant est redevable de la cotisation, tandis que l'organisateur est responsable de l'encaissement.

Jennifer Gossweiler demande quel est l'avantage concret d'une adhésion.

Simone Reiss souligne qu'il ne s'agit pas d'avantages individuels, mais de solidarité avec d'autres cavaliers sportifs. C'est la fédération dans son ensemble qui en profite grâce au reversement de fonds, et non les cavaliers individuels.

A la question de savoir si cela permettrait d'organiser davantage de compétitions, Simone Reiss explique que cela dépend des membres actifs. Swiss Equestrian n'organise pas de tournois, mais l'adhésion permettrait de disposer de plus de moyens financiers.

Fritz Herren fait remarquer qu'actuellement, ce sont surtout les cadres et les jeunes qui sont soutenus. Si la SWRA reçoit des fonds de Swiss Equestrian, on pourrait envisager de baisser les cotisations des membres afin que tous les membres en profitent, et pas seulement les jeunes et les cadres.

Andrea Wildhaber argumente que la SWRA a profité pendant des années de prestations sans cotiser elle-même. Il s'agit maintenant de prendre une décision : soit adhérer activement et profiter, soit rester en dehors et ne plus rien recevoir.

Simone Reiss explique que l'adhésion ne sera effective qu'en 2026 et que ce n'est qu'à ce moment-là que l'on saura quels moyens seront mis à disposition par Swiss Equestrian. La SWRA a maintenant pu bénéficier du comité technique (CT) Reining/Western en 2024 et 2025. Il pourrait s'écouler jusqu'à deux ans avant que la situation ne soit plus claire. De nombreux membres auraient déjà profité ces dernières années des cotisations élevées des entraîneurs, qui ont été débitées en masse d'une prestation correspondante. Alors que les entraîneurs n'avaient pas d'objection à l'encontre des frais antérieurs, les membres sont désormais mécontents. Il est temps que tous les membres participent solidairement aux frais.

Pia Schorno souligne l'importance de la solidarité au sein des associations.

Christine Höltschi fait remarquer que c'est le comité technique (CT) qui décide de la manière dont les moyens financiers sont utilisés. Ceux-ci ne sont pas exclusivement prévus pour les compétitions internationales ou la promotion des jeunes, mais peuvent être utilisés de manière flexible - en tenant compte des directives de Swiss Equestrian.

Barbara Schär ajoute que le sport de masse prend de plus en plus d'importance. Certes, Swiss Equestrian se concentre sur le sport de compétition, mais d'autres domaines peuvent également être soutenus. L'adhésion permet de participer activement à ce processus.

Olivia Ruhier demande quelle est la fonction exacte du comité technique (CT) en ce qui concerne la sélection des cadres.

Simone Reiss explique que le CT désigne les membres de la commission de sélection, qui choisit à son tour le cadre national pour les compétitions internationales. La CT décide également des événements à promouvoir.

Barbara Schär ajoute qu'il n'a pas encore été décidé quelles compétitions seront concrètement soutenues. Cela ne pourra être décidé que lorsque l'on saura quels participants seront impliqués.

Dominique Fischer aimerait savoir quelle est la composition actuelle de la CT.

Simone Reiss énumère la composition actuelle et confirme, en réponse à une question, que cette structure est prévue par Swiss Equestrian.

Viviane Nägeli explique que le comité technique est élu pour quatre ans et que chacun peut y postuler, indépendamment des fédérations.

Simone Reiss confirme enfin que chaque membre pourra se porter candidat au CT en temps voulu.

### **Proposition**

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le comité recommande à l'assemblée générale d'adhérer à la discipline Reining/Western de Swiss Equestrian au 1er janvier 2026.

*L'adhésion à SE est approuvée par 61 voix pour, 4 voix contre et 14 abstentions.*

**a.) Des Membres**

Les membres n'ont pas de demandes.

## **7. Détermination des cotisations annuelles**

Le comité directeur propose de maintenir les cotisations annuelles comme suit :

90 francs pour les membres passifs, 170 francs pour les membres actifs et 42,50 francs pour les jeunes membres. Les membres jeunes doivent être adaptés afin d'être en conformité avec les statuts.

Vote sur le maintien des cotisations des membres :

**a.) pour les membres actifs**

CHF 170.-

**b.) pour les jeunes membres**

CHF 42.50

**c.) pour les membres passifs**

CHF 90.-

*L'adaptation des cotisations des membres est approuvée par 75 voix pour et 4 abstentions.*

## **8. Détermination des frais d'entrée**

Le comité propose de maintenir la cotisation d'entrée à 50 francs.

Vote sur cette proposition :

*La motion est adoptée par 78 voix pour et 1 abstention.*

## **9. Budget**

Le budget pour l'année 2025 a déjà été envoyé avec l'invitation à l'assemblée générale. De plus, l'Assemblée générale a décidé au préalable d'adopter le modèle 2 du Westerner.

Felix Ruhier s'enquiert des postes budgétaires pour les cadres internationaux ainsi que pour les foires et les expositions. Simone Reiss explique les postes correspondants. Il est ainsi prévu de soutenir l'Open d'Allemagne avec un petit montant. En outre, le cinquième anniversaire du Blue Star Show sera soutenu, notamment par le financement de licols spéciaux. En outre, il est prévu de participer à nouveau à l'Americana, ce qui entraînera des frais de stand.

Jörg Gerber exprime des doutes quant aux dépenses du salon. Il y a deux ans déjà, 1'500 CHF avaient été budgétés pour une participation à la foire, mais sans le succès escompté. Il suggère d'examiner de manière critique de tels investissements et de les adapter en conséquence si le bénéfice n'est pas au rendez-vous.

Simone Reiss explique que depuis le transfert de l'Americana à Friedrichshafen, la SWRA mise de plus en plus sur ce salon. Cela se fait dans le cadre d'une approche économique, en s'associant à l'EWU.

Melanie Rieder aimerait savoir quels sont les avantages concrets que la SWRA attend de cette présence au salon. Simone Reiss explique qu'il y a deux ans, on a constaté le succès de l'EWU à recruter de nouveaux membres lors de l'Americana. La SWRA n'avait pas conscience de cette possibilité à l'époque. Grâce à cette présence, l'ASRA espère rendre sa propre organisation plus visible et profiter d'une éventuelle remise sur le salon comme l'EWU.

Beat Sägesser fait remarquer que le succès d'une participation à un salon dépend en grande partie de l'organisation de la présentation. Lex Masson ajoute qu'il est décisif d'utiliser les salons de manière ciblée pour présenter ses compétences et communiquer clairement les avantages possibles pour les membres.

Madeleine Häberlin souligne l'importance de l'Americana pour la SWRA. Depuis le transfert à Friedrichshafen, de nombreux membres de l'ASRA y sont représentés. Le salon offre une occasion précieuse d'échanger avec d'autres personnes intéressées et de positionner la SWRA en tant qu'association. Une présence active est importante pour rester visible et pertinente à long terme.

*Le budget 1 2025 est adopté par 71 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.*

## **10. Détermination de la somme de compétence du comité**

Conformément aux statuts, les dépenses extraordinaires relevant de la compétence du comité ne doivent pas dépasser 5 % du budget total en cumulé. Vote sur la somme de compétence du comité de CHF 5'000 :

*La somme de compétence de CHF 5'000 est acceptée par 78 voix pour et 1 abstention.*

## **11. Élections**

### **a.) De la présidente**

Simone Reiss a été élue présidente en 2023 pour un mandat de deux ans. Elle se présente pour une réélection d'un an.

*Simone Reiss est élue pour un an avec 73 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.*

### **a.) Des autres membres au sein du comité**

Viviane Nägeli a été élue en 2023 pour un mandat de deux ans. Elle se met à disposition pour un nouveau mandat de deux ans.

*Viviane Nägeli est élue avec 75 voix pour et 4 abstentions.*

**b.) Neu-Wahlen:**

Jeannine Davalos, pour le département Sport, et Jennifer Andres, pour le département Communication, se mettent à disposition pour un mandat de deux ans.

*Jeannine Davalos et Jennifer Andres sont élues avec 78 voix pour et 1 abstention.*

**c.) Des réviseurs**

Cherise Sprenger a été élue vérificatrice des comptes lors de l'AG 2023. Elle se met à disposition pour un nouveau mandat.

*Cherise Sprenger est réélue à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans.*

Marc Tundo a été élu réviseur lors de l'AG 2024. Son mandat dure encore un an.

Saskia Groen a été élue vérificatrice suppléante lors de l'AG 2023. Elle se met à disposition pour un nouveau mandat.

*Saskia Groen est réélue à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans.*

## **12. Programme annuel**

Olivia Dauwalder rappelle l'inscription à la randonnée du Jura et présente comme alternative une randonnée d'automne dans la région du Gantrisch.

## **13. Décision sur les recours**

Aucune réclamation n'a été reçue.

## **14. Divers**

Madeleine Häberlin rappelle que le 30 août aura lieu le 50e anniversaire à la LT Farm.

Tina Padovan lance un appel aux volontaires pour apporter leur soutien lors des Star Shows.

---

## 15. Nominations et distinctions

- a.) 20, 30 et 40 ans d'adhésion à SWRA.  
20 ans : Jennifer Geissbühler  
40 ans : Susi-Käthi Mühletaler
- b.) Promotion des jeunes : Andrea Rindlisbacher et Andrea Wildhaber.
- c.) Highpoint Champions des classes de performance, des jeunes chevaux et des Ranch Cup.

Date de l'AG 2026 : 14 mars 2026.

Simone Reiss clôt l'assemblée générale officielle à 19.00 heures.

Thunstetten, le 11 juin 2025

La secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Steinmann".

Carolin Steinmann

De La présidente:

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Simone Reiss".

Simone Reiss